

MOREUILLOIS

La collecte peut compter sur les agents polyvalents

La Communauté de communes Avre Luce Noye gère le ramassage des ordures ménagères et le tri des déchets. Pour cela, elle peut s'appuyer sur le travail indispensable d'agents polyvalents.

GUILLAUME BERNARD

Régie publique ou entreprise privée pour assurer le tri des déchets ?

La question se pose actuellement au sein de la Communauté de communes du Grand Roye (CCGR), qui gère le tri des déchets en régie publique, mais fait ramasser les ordures ménagères par une entreprise privée, Veolia.

« Si je n'avais pas ces agents polyvalents, je serais obligée de supprimer des collectes. Ils sont absolument nécessaires »
Vanessa Decouture, pour la CCALN

Lors d'une réunion le 12 juillet, ses élus ont lancé une étude pour savoir s'il était pertinent de confier également le tri des déchets au privé, insistant sur les difficultés à gé-

rer les absences, les maladies et les remplacements au sein d'une équipe trop petite.

Mais alors, toute régie publique de taille modeste est-elle vouée à passer au privé pour des questions de fonctionnement ? « Non, d'autres communautés de commune en régie ont des services techniques de voirie qui peuvent venir en renfort des agents de collecte », explique Émilie Moitrel. Et la responsable du pôle environnement du Grand Roye de présenter en exemple la Communauté de commune Avre Luce Noye (CCALN).

« AU TOTAL, 25 PERSONNES PEUVENT ÊTRE MOBILISÉES POUR LA COLLECTE »

Quelle est donc la recette du bon fonctionnement de la collecte des déchets à travers le territoire de la CCALN (autour de Moreuil et Ailly-sur-Noye) ? « En 2021, après l'arrêt du prestataire qui s'occupait de la collecte dans l'ancien territoire de la Communauté de communes du Val de Noye, nous avons décidé de passer en 100% régie dans toute la



Le ramassage des ordures est assuré par des employés de la communauté de communes. (Photo d'archives)

CCALN », rappelle Vanessa Decouture, directrice des services techniques. Pour que le service fonctionne au

mieux, les neuf agents de collecte des déchets en porte-à-porte peuvent être remplacés par 10 agents polyvalents. « Au départ,

ce sont des agents de voirie. Ils s'occupent principalement de la tonte et de l'entretien des espaces verts. Mais on peut également faire appel à eux pour remplacer à la fois les chauffeurs et les ripeurs. Nos six agents de déchetterie peuvent également réaliser ces missions, ce qui fait qu'au total 25 personnes peuvent être mobilisées pour la collecte des déchets », continue Vanessa Decouture.

Avec un tel effectif, la régie publique parvient à gérer les absences et les roulements. « Si je n'avais pas ces agents polyvalents, je serais obligée de supprimer des collectes. Ils sont absolument nécessaires. » ■

VERS LE TRI INCITATIF

À travers la Communauté de commune Avre Luce Noye (CCALN), on s'interroge sur la possibilité de passer à la tarification incitative pour le tri des déchets. « Aujourd'hui, la taxation des déchets est définie en fonction du bâti. La nouvelle idée serait de peser les poubelles noires, celles contenant les ordures ménagères, et de baisser la taxe de ceux qui auront les plus légères et qui auront donc réussi à trier le plus leurs déchets. Cela se fait déjà ailleurs en France », explique Vanessa Decouture, directrice générale des services techniques. Une étude pour évaluer la pertinence de la mesure sera lancée d'ici la fin de cette année 2023 par la CCALN. « La mesure de tarification incitative ne pourra pas être mise en place avant trois à quatre ans », conclut-elle.